

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU JEUDI 27 JUILLET 2017

19h00

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Madame Catherine BODCHON-SEREIN, Première Adjointe.

Date de convocation : 21 juillet 2017

Présents : Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, Mme GROBON, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme DUFRANNE, M. DEGREMONT, M. LANTEZ

Excusés : M. LADAM, Mme MACUDZINSKI, M. REGNIER, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. RUMEAU et Mme TRANNOY

Secrétaire de séance : M. DEGREMONT

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 30 juin 2017.

2/ ATTRIBUTION DU MARCHE DE RACCORDEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Madame BODCHON-SEREIN rappelle qu'en application de la délibération n°2014-017, Article 1, 4° du 28 mars 2014, Monsieur le Maire n'a reçu délégation du Conseil municipal pour la passation des marchés qu'à hauteur de 15 000 € HT. Le marché concernant le raccordement des bâtiments communaux à l'assainissement collectif dépassant ce montant, il convenait de réunir le Conseil municipal pour l'attribuer, le plus tôt possible afin que les travaux puissent s'effectuer en août (avant le début de la rentrée scolaire, l'école étant concernée).

Trois entreprises ont remis une offre :

- PTP pour un montant de 26 819.60 € HT
- VERDAD pour un montant de 26 900,50 € HT
- EIFFAGE ROUTE pour un montant de 38 140,50 € HT

Suite à l'analyse technique effectuée par Monsieur DUFOUR (société SECT), notre maître d'œuvre, il apparaît que la société PTP est la mieux-disante (80.00 points, 74.85 points pour VERDAD et 73.16 points pour EIFFAGE ROUTE).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer le marché à la société PTP pour un montant de 26 816.60 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 19h10.

A Nointel, le 28 juillet 2017

Pour le Maire,
La première adjointe,
Catherine BODCHON-SEREIN